

[1728 Februar 4.]

SCHREIBEN¹ [VON KARDINAL NICOLO MARIA LERCARI] AN RITTER HEINRICH [DAMIAN LEONZ] ZURLAUBEN, "ZUGUE, NE SUIZZERI"

s. AH 53/37

1) Hier unter AH 96/103 findet sich bloss das zu AH 53/37 fehlende Adressenschildchen.

Original - AH 96, 234f^v (aufgeklebt)

1709 September 6.

A

"DISCOURS PRONONCE PAR [DEN FRANZ. AMBASSADOR] M. [FRANÇOIS-CHARLES DE VINTIMILLE] LE COMTE DU LUC A LA DIETTE DE BADE¹"

EA VI 2, 1535 Zeile 26-35

"Toute l'Europe scait que le Roy [Ludwig XIV.] mon maistre en accordant au Louable corps helvetiques la neutralité pour les villes forestieres, et les pays compris dans la declaration de 1702 [womit insbes. das Fricktal gemeint ist]² n'a eu d'autre objet que celui de vous bien marquer a quel point vostre repos [- die eidg. Orte sahen damals ihre Grenzen akut bedroht -] luy est cher, il la prefere a ses propres avantages; n'a point fait d'attention au detriment de ses troupes [die seit 1702 mit Oesterreich im Kriege lagen], ny aux Depenses Excessives qu'il a esté obligé de faire, et c'est a vous M.S. qu'est d'eüe[!] la Conservation des ces villes, et de ces pays, puis que sa Majeste a vostre Seule Consideration a tres saintement observé une Neutralité si prejudiciable a ses Interests; pouvoit elle vous donner des marques plus Essentielles de sa Cordiale amitie; et des Egards qu'elle a toujours eus pour vous.

Le Roy n'a point traité avec l'Empereur [- bis 1705 war dies Leopold I. und darnach Josef I. -]; il n'a pas compté sur la parole de ses Ennemis [neben Oesterreich auch noch England und Holland gemeint] c'est uniquement sur la vostre; je m'y suis aussy abandonné Lorsque le 7^e et 17^e du mois d'aoust dernier vous m'avez positivement assuré par Escrit³ que vos frontieres seroient gardées avec soin J'en ay jn-